

INSCRIPTION FORMATION

LE TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE (TSA)

Le mercredi 6 mai 2026 de 9h à 17h

☐ Mme ☐ M. Nom Date de naissance :

Prénom

Adresse

Code postal Ville

N° tél portable Mail

Informations particulières que vous souhaitez communiquer :

* Comment avez-vous eu connaissance de nos formations ?

* Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous suivre cette formation ?

Tarifs et inscription :

☐ Au titre de la formation professionnelle : précisez les coordonnées de l'employeur :	490 €
☐ A titre individuel	250 € + 15 € d'adhésion annuelle (valable un an)

☐ Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente jointes à cette fiche d'inscription

☐ Je déclare avoir pris connaissance du document joint à cette fiche d'inscription concernant les droits de la personne sur les données à caractère personnel

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1/ Désignation

L'Association Paul Bouvier est une association dont le siège est situé au 24, route d'Alès, 30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT. Le Service Formation possède une déclaration d'activité, et est enregistré sous le numéro 91 30 03361 30 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). Le Service Formation dispense des formations aux particuliers et aux entreprises.

2/ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations organisées par l'Association Paul Bouvier. La signature d'un contrat ou d'une convention de formation implique l'acceptation sans réserve, par le stagiaire ou l'entreprise, de ces Conditions Générales de Vente.

3/ Modalités d'inscription

3.1 Formations inter (tout public, formation selon dates fixées)

- Pour une inscription à titre individuel :

Dès réception de la fiche d'inscription remplie et signée, sur laquelle les tarifs sont indiqués, ainsi que le cas échéant, d'un justificatif permettant de bénéficier du tarif réduit, nous adressons au stagiaire un contrat de formation en double exemplaire, ainsi que le livret d'accueil contenant le règlement intérieur. L'inscription ne sera considérée définitive qu'à réception d'un exemplaire signé du contrat (portant la mention « lu et approuvé »), accompagné de l'adhésion à l'Association Paul Bouvier ainsi que d'un chèque d'acompte de 30% du montant total de la formation.

- Pour une inscription avec prise en charge par l'employeur ou un autre organisme :

Dès réception de la fiche d'inscription remplie et signée, nous établirons une convention de formation avec l'organisme financeur. Une fois cette convention reçue signée, le stagiaire recevra une confirmation d'inscription, ainsi que le livret d'accueil contenant le règlement intérieur.

- Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée (le nombre de places étant limité).

3.2 Formations intra-établissement

Le devis, accompagné du programme de formation, est envoyé à l'entreprise. En cas d'accord, celle-ci retourne le devis signé (portant la mention « bon pour accord »). Les dates sont fixées conjointement entre l'entreprise et le Service Formation, sous réserve de la disponibilité des formateurs.

4/ Modalités de règlement

- Pour une inscription à titre individuel :

La facture est établie au démarrage de la formation. Le solde devra être réglé au plus tard le 1^{er} jour de la formation. Si le stagiaire souhaite régler en plusieurs fois (pour les formations sur plusieurs mois), il doit le préciser sur la fiche d'inscription, afin que l'échéancier soit inclus dans le contrat de formation.

- Pour une inscription avec prise en charge par l'employeur ou un autre organisme, et pour les formations intra-établissement :

La facture sera envoyée, accompagnée de l'attestation de présence, à l'issue de la formation. Le règlement se fera à réception de la facture, par chèque ou virement bancaire.

Nos formations ne sont pas assujetties à la TVA.

- Adhésion annuelle :

Une adhésion annuelle à l'Association Paul Bouvier est obligatoire pour les particuliers. Elle est valable un an à compter de la date d'entrée en formation.

5/ Conditions d'annulation

- A l'initiative du stagiaire :

L'annulation doit être obligatoirement transmise par écrit (mail ou courrier).

Si l'annulation intervient plus de 15 jours avant le démarrage de la formation, le dossier est retourné au stagiaire avec le chèque d'acompte, et aucun paiement n'est dû.

Si l'annulation intervient à moins de 15 jours du démarrage de la formation, l'Association Paul Bouvier facturera 30% du montant total de l'action (somme correspondant à l'acompte demandé lors de l'inscription).

Si l'annulation intervient à compter du démarrage de la formation, le montant de la formation sera dû intégralement (sauf cas de force majeure).

- A l'initiative du Service Formation :

Les formations sont assurées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Dans le cas contraire, l'Association Paul Bouvier se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation, au plus tard une semaine avant le démarrage de la formation. En cas d'annulation sans report possible, les sommes versées seront intégralement remboursées.

- Cas de force majeure :

L'Association Paul Bouvier ne peut être tenue responsable à l'égard des stagiaires ou des entreprises en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont ici considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'Association Paul Bouvier, les désastres naturels, les pandémies, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Association Paul Bouvier.

6/ Propriété intellectuelle

Le Service Formation de l'Association Paul Bouvier est détenteur des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble du contenu de ses formations : documents, supports pédagogiques, qu'ils soient sous forme papier ou numérique. Ainsi, ces contenus ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, modification, reproduction, transmission ou exploitation, sans accord écrit de l'Association Paul Bouvier.

7/ Protection des données

Dans le cadre de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018, l'Association Paul Bouvier s'engage à stocker les données à caractère personnel de manière sécurisée. Chaque stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement ou d'opposition pour les données le concernant. A ce titre, un document explicatif est joint à la fiche d'inscription.

8/ Droit applicable

Le droit français est applicable pour les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de litige, et en l'absence de règlement à l'amiable, la seule juridiction compétente sera le tribunal de Nîmes.

**DROITS DE LA PERSONNE SUR SES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
(RGPD)**

4 – PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR L'ASSOCIATION « Adultes » FFM

Dans le cadre de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel entré en vigueur le 25 mai 2018, il est prévu un renforcement des droits des personnes.

Dans ce cadre-là, l'Association Paul Bouvier vous informe que :

- 1) Les informations recueillies au moment de votre inscription en formation sont enregistrées dans un fichier informatisé et dans des dossiers en format « papier » par **l'Association Paul Bouvier** pour votre **accompagnement et la gestion administrative de votre dossier**.

La base légale du traitement de ces données est l'exécution de notre contrat.

- 2) Les données collectées pourront être communiquées aux seuls destinataires suivants:
 - l'équipe pédagogique et administrative du centre de formation
- 3) Les données sont conservées, en base active **pendant 5 ans** à partir de la date de fin de votre formation (sans litige en cours). Après cette date, elles seront détruites.

4) Vous disposez de droits sur vos données (existence d'un motif légitime) :

- d'accès,
- de rectification,
- d'effacement,
- à la limitation du traitement de celles-ci,
- d'opposition

5) Vous pouvez consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données :

- par courrier : CROP Paul Bouvier – A l'attention de la Déléguée à la Protection des Données – BP 7 – 24 Route d'Alès – 30170 St Hippolyte du Fort
- par mail : dpo@crop.asso.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Hélène FAIZON
Déléguée à la Protection des Données

www.crop.asso.fr